MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté en date du 12 JAN. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration au titre de l'année 2023 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
BLICQ Isabelle	DDT CHARENTE / SEAR
CORNU Marielle	EPLEFPA Besançon
DESATIS Julien	DRAAF HAUTS-DE-FRANCE / SRAL / CALAIS Port
FARGES Myriam	EPL Brioude Bonnefont
GIRARD Sylvie	DDT ORNE / SET
HEULLANT Jérôme	EPL Luçon Pétré
HUARD Nathalie	SG / SRH / SDDPRS / BFCDC
KARMOUS Afifa	FAM - FranceAgriMer
KEILANI Manaf	EPLEFPA La Bretonnière
LE MOT Elise	ASP Direction des interventions régionales, emploi et politiques sociales
LEFAUCHEUX Isabelle	IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation
MARDEGAN Stéphanie	DGPE / SCPE / SDC / BFE
MATHE Stéphanie	ASP - Agence de services et de paiement
MATIGNON Eric	ASP SG-DOP-SERVICE CONSEIL
PIETERS Eric	ASP DN VAE-SERVICE ADMINISTRATIF
VANEL Stéphane	EPLEFPA Castelnau Le Lez

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : 12 JAN. 2023

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC